



LA RÉFORME DE LA
MÉDECINE DU TRAVAIL
JOURNÉE D'ÉTUDE DE L'IRT

La journée d'étude du 27 septembre dernier sur «La réforme de la Médecine du Travail - Des enjeux pour la santé au travail», s'inscrit dans une série de séminaires organisés depuis plusieurs années par l'Institut Régional du Travail de l'Université de la Méditerranée (IRT) et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de la région PACA.

Dans un contexte où les enjeux de santé au travail sont primordiaux face à un monde du travail où les salariés sont exposés à de nouveaux risques, à des conditions d'emploi précaires, à des organisations du travail pathogènes et à des inégalités fortes face à la santé publique, l'objectif de cette journée est de comprendre le fonctionnement de la médecine du travail, connaître son nouveau cadre juridique - la loi du 20 juillet 2011.

Cette journée a rassemblé 220 participants, dont 150 membres de CHSCT des entreprises de la région qui sont au cœur des préoccupations de santé et de sécurité au travail dans les entreprises et agissent pour les préserver et 45

médecins du travail. Cette rencontre a aussi permis sur le terrain de renforcer les coopérations entre CHSCT et les services de santé au travail.

PRÈS DE 60% DES MÉDECINS DU TRAVAIL PARTIRONT À LA RETRAITE D'ICI 10 ANS

La journée d'étude a été ouverte par **Yvon Berland**, Président de l'Université de la Méditerranée, qui a remercié la DIRECCTE et **Muriel Gautier** (qui en est la responsable du Pôle Politique du Travail), l'IRT au travers de **Mario Correia** (qui en est le directeur), pour l'organisation de la journée et le choix

de sa thématique. En tant que Président de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS), Yvon Berland connaît particulièrement les questions de l'organisation de la santé au travail et de la pénurie de médecins du travail, actuelle et plus encore à venir, compte tenu des prochains départs en retraite : près de 60 % de la totalité des médecins du travail en activité aujourd'hui partira à la retraite au cours de la prochaine décennie.

Ces besoins et les enjeux autour de la santé au travail justifient la réforme qui a lieu et expliquent les transformations majeures dans l'organisation de la santé au travail autour de deux maîtres mots : prévention et pluridisciplinarité.



Yvon Berland

La loi du 20 juillet 2011 implique désormais que le médecin du travail coordonne et anime une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'infirmiers spécialisés en santé au travail. L'Université, dès la rentrée 2012, portera une offre de formation pour ces infirmiers, un Diplôme Universitaire sera ouvert, aujourd'hui en cours d'élaboration dans le cadre d'une collaboration avec la DIRECCTE. Selon Yvon Berland, l'université est, compte tenu de la recherche qu'elle abrite, le lieu privilégié pour mener cette formation et permettre aux infirmiers spécialisés en santé au travail de pouvoir continuer de progresser dans leurs connaissances et éventuellement d'accéder au niveau master.

Muriel Gautier a souligné à son tour l'importance des collaborations entre la DIRECCTE et l'Université dans la mise en place de cette formation et a rappelé l'importance de la collaboration déjà ancienne avec l'IRT pour les formations des membres de CE et CHSCT par le biais d'actions de sensibilisation et d'information.

L'organisation de la journée d'étude autour des enjeux de la réforme de la médecine du travail a permis de faire se rencontrer tous les acteurs de la réforme, notamment les membres de CHSCT qui ont besoin d'appui et de conseils pour agir sur le terrain.

La loi du 20 juillet 2011, dont les décrets d'application sont à paraître d'ici la fin de l'année, définit les missions de tous les préventeurs en matière de santé au travail tout en renforçant le rôle du médecin du travail. Les services de santé vont s'organiser en équipe pluridisciplinaire : le médecin du travail qui l'anime, les infirmiers du travail et les préventeurs de la santé au travail. Leur gouvernance va impliquer davantage les représentants des salariés dans la mesure où ils devront assurer les fonctions de trésorier du Conseil d'Administration et la présidence de la Commission de contrôle (composée des représentants d'employeurs et représentants de salariés). De par son rôle dans l'agrément des services de santé au travail, la DIRECCTE doit accompagner la mise en place de la réforme dans un processus d'appui et de concertation entre les différents acteurs impliqués.



Muriel Gautier

La journée a porté également sur les questions de la formation des médecins du travail dans la mesure où le rôle du médecin du travail s'étend à celui du management d'équipe : il devra mettre en place une équipe et assurer la bonne coordination entre ses membres (intervenants prévention des risques professionnels, infirmiers en santé au travail, psychologues, assistantes sociales, autres préventeurs...).

Il a été question également de comprendre le fonctionnement d'un service de santé au travail interentreprises avec l'exemple de AISMT 13, l'un des 18 services de santé au travail interentreprises dans la région PACA.



Mario Correia

Lors de la première table ronde, deux exemples de coopération entre les différents acteurs de la santé au travail que sont les secrétaires des CHSCT, les médecins du travail et les inspecteurs du travail ont été exposés. Ils ont permis de mettre en lumière la manière dont peuvent se construire dans le temps ces collaborations et les outils sur lesquels elles peuvent reposer. Enfin, cette journée a été l'occasion d'entendre le point de vue sur la réforme, d'acteurs dont l'importance s'est accrue, à savoir : celle des représentants syndicaux du personnel. Au travers d'une dernière table ronde, il s'agissait d'appréhender les façons dont la CFDT et la CGT prévoient les impacts de la réforme et notamment la façon dont les partenaires sociaux envisagent de préparer leurs militants pour leurs nouvelles missions.